

PARIS, LE 11 MARS

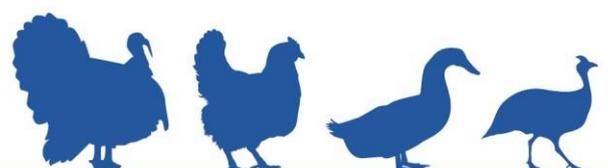
MESURES DE SOUTIEN À L'UKRAINE : ANVOL DEMANDE AUX EURODÉPUTÉS DE REVOIR LA COPIE DE LA COMMISSION POUR PROTÉGER LES FILIÈRES VOLAILLES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

Ce mardi 12 mars, le Parlement européen va voter un texte décisif pour la filière des volailles françaises et la souveraineté alimentaire. Les eurodéputés se réunissent en effet en plénière et vont se prononcer sur la proposition de la Commission européenne portant sur la prolongation de l'ATM (Autonomous Trade Measures) avec l'Ukraine. Si l'inclusion de mesures de sauvegarde pour les importations de poulets dans cette proposition ne fait plus débat, en revanche, le seuil de déclenchement proposé par la Commission n'est pas satisfaisant. En effet, cette dernière propose de mettre en place des droits de douane à partir d'un volume d'importation de 200 000 tec (tonnes équivalent carcasse - référence 2022/2023). Or, ANVOL, l'Interprofession des Volailles Françaises, demande depuis plusieurs mois à ce que le seuil de déclenchement corresponde au volume importé avant la guerre, soit 90 000 tec.

L'accord de libéralisation qui sera soumis au vote prévoit en effet l'absence de droits de douane jusqu'à 200 000 tec de volailles ukrainiennes importées, soit le volume annuel moyen venu de ce pays ces deux dernières années. Une aberration alors que de nombreux eurodéputés se sont prononcés en faveur de l'abaissement de ce seuil lors de leurs échanges avec les professionnels de la filière des volailles françaises sur le Salon International de l'Agriculture. La Commission Agriculture du Parlement européen a d'ailleurs voté un avis en faveur d'un abaissement du seuil de déclenchement de la clause de sauvegarde. Avis non suivi par la Commission du commerce international du Parlement européen, qui elle, a approuvé la proposition initiale de la Commission européenne.

C'est pourquoi l'Interprofession appelle aujourd'hui les eurodéputés à confirmer concrètement leurs engagements en refusant le vote du texte proposé en plénière. Les professionnels demandent l'abaissement du seuil d'importations de volailles ukrainiennes à 90 000 tec, soit le volume moyen importé avant le début de la guerre. Il s'agit de protéger le marché de l'afflux de poulets à bas coût. En effet, si les professionnels soutiennent bien entendu le peuple ukrainien dans le contexte de guerre, ils estiment injuste que leur secteur supporte une part aussi importante de la charge collective.

Ainsi, les professionnels ne comprendraient pas que les engagements affichés par les eurodéputés s'effacent au moment d'une décision déterminante pour la filière. Ils sauront être attentifs au vote de chacun des eurodéputés pour compter les soutiens effectifs à la souveraineté alimentaire européenne et française. Les engagements pris devant les professionnels doivent être honorés : il en va de la confiance accordée aux élus face aux instances européennes.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Interprofession des Volailles Françaises rappelle que la suppression des droits de douane jusqu'au seuil de 200 000 tec revient à offrir à un seul et même groupe volailler industriel, coté en bourse à Londres et dont le siège est basé à Chypre, l'opportunité de continuer à inonder le marché européen et à développer son activité dans un pays en guerre, au détriment de la production locale française et européenne. Cette décision aura ainsi de lourdes conséquences pour la filière en France et en Europe, sans pour autant profiter à la population ukrainienne. Comme ils l'ont rappelé à de multiples reprises, une telle prolongation constitue, pour les professionnels de la filière avicole, une ligne rouge à ne pas franchir. Les élus doivent en effet agir en accord avec leurs discours sur la souveraineté alimentaire.

À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

